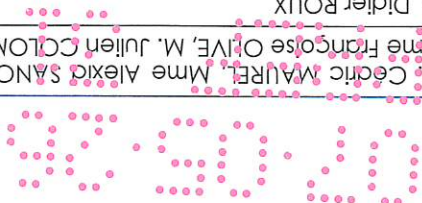


Reçu en préfecture  
le 07/05/2026



**Delibération 2026-029**  
**Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget principal**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communal, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villémur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.



Participants	
Bessières	M. Cécile MAUREL, Mme Alicia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien CLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Eric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirpeix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDECTIS

**Conseillers ayant donné pouvoir**  
M. Quentin DUFOS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

**Conseiller absent excusé**

**Secrétaire de séance**  
M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents - 26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 00

**Exposé**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par délibération du Conseil Communautaire. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif (en l'espèce, il s'agit de l'adoption du budget primitif 2026 du budget principal).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire l'affectation :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>A + B</b> (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)
<b>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	<b>D 001</b> (si déficit) <b>R 001</b> (si excédent)
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (3) (précédé du signe + ou -)	<b>Excédent de financement</b> (1) <b>Besoin de financement</b>
<b>Besoin de financement F = D + E.</b>	<b>Affectation = C - G + H.</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>G = au minimum couverture du besoin de financement F</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n°2026-027 du 23 avril 2026 portant adoption du compte de gestion de gestion 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2026-028 du 23 avril 2026 portant adoption du compte administratif 2025 du budget principal ;

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement selon le tableau supra ;
- De mandater Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.


Résultats du vote

Votants - 27	Pour - 27	Contre - 00	Abstention - 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villermur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Mme Caroline VILLA




Le Secrétaire de Séance,  
M. Julien ASSIE